

14ème législature

Question N° : 671	De M. Stéphane Demilly (Union des démocrates et indépendants - Somme)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Affaires sociales et santé
Rubrique > sang et organes humains	Tête d'analyse > sang	Analyse > donneurs méritants. reconnaissance.
Question publiée au JO le : 10/07/2012 Réponse publiée au JO le : 25/12/2012 page : 7746		

Texte de la question

M. Stéphane Demilly attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la reconnaissance qu'il convient d'accorder aux donneurs de sang. Aujourd'hui, une personne peut donner son sang de 18 à 70 ans, à raison de quatre dons par an pour les femmes et six dons par an pour les hommes. Or il faut cinq dons en moyenne pour sauver une vie. Ces dons sauvent chaque année la vie d'un million de malades (500 000 transfusés et 500 000 par l'utilisation de produits dérivés du sang). La durée de vie des produits allant de cinq jours (plaquettes) à quarante-deux jours (globules rouges), les dons sont une nécessité de tous les jours. Les donneurs de sang agissent par pure générosité et fort heureusement aucune rémunération n'y est attachée. Un tel dévouement mérite une reconnaissance particulière. Bien sûr, l'arrêté du 2 mai 2002, fixant les conditions d'attribution des diplômes et des insignes des donneurs de sang bénévoles, ouvre la possibilité pour les donneurs de sang d'obtenir un diplôme délivré sur décision du directeur de l'établissement de transfusion sanguine auprès duquel il est inscrit au moment où il atteint le nombre de dons correspondant au niveau considéré. Sans vouloir minimiser ce diplôme, il peut apparaître comme une bien faible reconnaissance. C'est pourquoi il serait souhaitable d'octroyer la médaille de l'ordre du mérite national en considération des services exceptionnels et bénévoles rendus à la société à ceux qui auront fait plus de 200 dons de sang, c'est-à-dire qui ont sauvé 40 vies. En conséquence il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions quant à cette suggestion.

Texte de la réponse

En 2011, la France comptait 1 725 495 millions de donneurs de sang bénévoles [840 865 hommes et 884 630 femmes] dont 365 593 nouveaux donneurs en 2011 pour 3.19 millions de dons. Les donneurs de sang bénévoles sont des acteurs clés du dispositif de transfusion sanguine qui permettent chaque jour aux patients de recevoir les produits sanguins dont ils ont besoin. La ministre des affaires sociales et de la santé reconnaît l'implication des donneurs à qui elle renouvèle tous ses remerciements pour leur action généreuse. Elle soutient l'action des associations qui les représentent et elle est très attentive à leurs avis sur les questions touchant aux dons du sang. La fédération française des donneurs de sang bénévole (FFDSB) est un interlocuteur incontournable du ministère des affaires sociales et de la santé et de l'établissement français du sang (EFS). Les donneurs de sang, comme les autorités sanitaires françaises, sont profondément attachés aux principes d'anonymat, de bénévolat et de volontariat du don du sang. Le don du sang est un acte de solidarité et les donneurs n'en attendent pas de récompense particulière. Toutefois, la reconnaissance de la nation aux personnes ayant un mérite particulier prend en compte l'appréciation de leur engagement social.